



Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Décision n°D2020-2159 du 07/09/2020

Objet : Avenant n°4 au marché 16 00 105- Le Lavoir Pôle de l'image en mouvement et des écritures numériques, lot n° 3 : Electricité courants forts et faibles.

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.5211-3 L.5211-9, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le projet de l'avenant n°4 au marché n° 16 00 105 ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché n°16 00 105- Le Lavoir Pôle de l'image en mouvement et des écritures numériques, lot n°3 : Electricité courants forts et faibles.

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'avenant n°4 au marché n° 16 00 105 - Le Lavoir Pôle de l'image en mouvement et des écritures numériques, lot n° 3 : Electricité courants forts et faibles avec la société ELECTRICITE JEAN PATE, sise 10 rue de Blazy BP 58, 91261 JUVISY-SUR-ORGE, pour un montant de 1 044,00 €HT ;

Article 2 : Précise que les dépenses sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 07/09/2020

Le président

Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20200910-
D2020_2159-AR

Date de réception préfecture :